



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Departement für
Wirtschaft, Bildung und Forschung WBF
Staatssekretariat für Wirtschaft SECO

shab.ch

Schweizerisches
Handelsamtsblatt

fosc.ch

Feuille officielle suisse
du commerce

fusc.ch

Foglio ufficiale svizzero
di commercio

Nachlassverträge - Concordats - Concordati

VD

1. Débitrice: MICHEL MIEVILLE SARL, Rte Cantonale 100,
1024 Ecublens

2. Date du sursis concordataire provisoire: 13.02.2014

3. Durée du sursis concordataire provisoire: 2 mois

4. Commissaire provisoire: M. Jean-François PFEIFFER, Agent
d'affaires breveté, Petit-Chêne 1, 1003 Lausanne

5. Remarques: LE PRESIDENT DU TRIBUNAL D'ARRONDISSE-
MENT DE LAUSANNE
Sursis provisoire et concordat 293 LP
A vous tiers intéressés,
Par décision du 7 février 2014, communiquée le 13 février
2014, le président du Tribunal d'arrondissement de Lausanne
a prononcé, à compter de la notification de la présente décis-
ion et jusqu'à la décision à intervenir sur la question du sursis
définitif, un sursis provisoire au bénéfice de la société MICHEL
MIEVILLE SARL, rte Cantonale 100, à 1024 Ecublens, con-
firme que les poursuites contre la société requéranre sont sus-
pendues et désigne un commissaire provisoire en la personne
de M. Jean-François Pfeiffer, agent d'affaires breveté, rue du
Petit-Chêne 18, 1003 Lausanne.
L'audience de sursis concordataire est fixée au jeudi 20 mars
2014, à 10:00 heures.
Les créanciers intéressés peuvent se présenter à cette audience
pour fournir tous renseignements utiles sur la situation de la
société débitrice.

Tribunal d'arrondissement de Lausanne
1014 Lausanne Adm cant
- 01348173
-
- Freitag - Vendredi - Venerdì, 21.02.2014, No 36, Jahrgang - année - anno: 132
- Nachlassverträge - Concordats - Concordati Provisorische Nachlassstundung - Sursis concordataire provisoire - Moratoria concordataria provvisoria